



# NOTRE COTISATION

[www.metallos.org](http://www.metallos.org)



## **C'EST QUOI UNE COTISATION?**

*Le Syndicat des Métallos ne se finance **que par l'argent** que lui versent régulièrement **ses membres**. Ce sont les revenus du syndicat.*

*Des cotisations lui sont versées pour **assurer son financement et les services aux membres**.*

*Cette cotisation est l'**une des plus avantageuses** du mouvement syndical.*

# LE MONTANT DE LA COTISATION

## LA COTISATION

Chez les Métallos, la cotisation d'un membre est de 1,45% du total de ses gains du mois. À celle-ci s'ajoute un montant de 2 cents de l'heure travaillée pour le recrutement de nouveaux membres.

De cette cotisation de 1,45%, une portion de 0,15% est uniquement réservée à la contribution au Fonds de grève et de défense international. Le reste se partage de la façon indiquée dans le schéma ci-contre.

## LE FACTEUR LIMITE DE 2,8

Le **maximum de cotisation mensuelle** d'un travailleur est atteint lorsque le montant de sa cotisation s'élève à 2,8 fois son taux horaire moyen pour le mois en cours.

Cette limite est appréciée des travailleurs, notamment lorsqu'ils font des heures supplémentaires.

## La cotisation

**1,45 %** + **2 ¢**

*du total des gains du mois*

*de l'heure travaillée  
(pour le recrutement)*



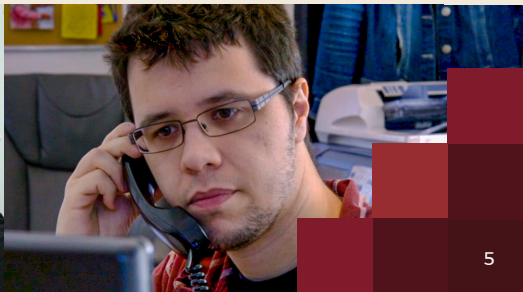
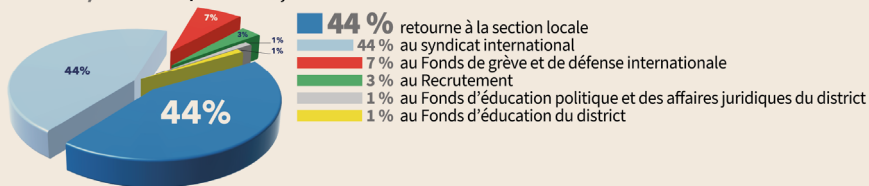
## OÙ VA L'ARGENT?

Ce schéma explique en détail où sont dirigées les différentes portions de la cotisation syndicale. Il est important de noter que votre section locale reçoit directement 44% de la cotisation de base de 1,30%. C'est davantage que dans plusieurs autres syndicats.

### Où va la cotisation

**,15 % va au Fonds de grève et de défense international**

**1,30 % se répartit de la façon suivante :**



## **UNE SECTION LOCALE AVEC DES MOYENS**

Avec 44% de la cotisation syndicale, chaque section locale des Métallos dispose d'importants moyens pour agir en toute autonomie.

La cotisation lui permet de veiller au meilleur intérêt de ses membres :

- négociation de conventions collectives
- arbitrage de grief
- santé et sécurité du travail
- formation syndicale
- communication, etc.

Aussi, si les membres d'une section locale le jugent bon, ils peuvent convenir d'une cotisation supplémentaire, comme un fonds de grève local.

## **DES ADMINISTRATEURS AVEC DES RESPONSABILITÉS**

Les sections locales du Syndicat des Métallos ont toutes les capacités d'agir.

Les principales décisions sont prises par l'assemblée des membres. Elles sont exécutées par les dirigeantes et dirigeants élus de la section locale.

Ceux-ci:

- administrent la section locale
- veillent à la bonne marche des comités (négo, SST, etc.)
- remboursent les membres pour les pertes de salaire et dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la section locale
- procèdent aux affiliations à la FTQ, au Conseil régional FTQ, au Fonds de grève du District 5 et au Fonds humanitaire du Syndicat des Métallos
- voient à la présence de délégués et déléguées de la section locale aux différentes instances.

## UN EXEMPLE DE LA COTISATION SUR LE SALAIRE

Taux horaire (exemple)	Salaire hebdomadaire (40 h)	COTISATION SYNDICALE
20 \$/h	800 \$	<b>12,40 \$</b>

## UN SYNDICAT RIGOREUX ET EFFICACE

Pour organiser la défense des membres, le syndicat international reçoit lui aussi 44% de la cotisation syndicale.

Il fournit aux sections locales l'aide d'un représentant syndical. À cela s'ajoutent des services techniques efficaces, qui vont de l'éducation à l'évaluation des tâches et l'équité salariale, de l'expertise juridique à la communication, de services de santé et sécurité du travail, de recherche, de mobilisation et de solidarité internationale.

Le syndicat international développe et maintient un syndicat fort, offre des services efficaces pour aider les sections locales, recrute des travailleuses et travailleurs non syndiqués, veille à une administration efficace, assure une représentation syndicale auprès des gouvernements et autres organisations et paie les affiliations à Workers Uniting et IndustriALL.

Le Syndicat des Métallos s'est doté d'une administration rigoureuse. Ses dirigeants internationaux, imputables devant les membres, sont responsables de la gestion financière. Ils fournissent des rapports financiers aux sections locales.

À l'échelle de la section locale, des règles précises d'administration financière ont été élaborées. La tenue de livres est systématique, les cartes de crédit sont interdites, il doit y avoir trois signataires de chèque parmi les dirigeants élus de la section locale et la vérification de la gestion financière de celle-ci est faite par des syndic élus ainsi que, périodiquement, par des vérificateurs du syndicat.

Enfin, toutes les décisions de dépenses doivent être votées à l'assemblée des membres et inscrites au procès-verbal.





[www.metallos.org](http://www.metallos.org)

1 800 361-5756

[info@metallos.ca](mailto:info@metallos.ca)

BUREAUX RÉGIONAUX À :  
**BROSSARD • MONTRÉAL •  
QUÉBEC • ROUYN-NORANDA •  
SAINTE-THÉRÈSE • SEPT-ÎLES •  
SAGUENAY**

**FORCE  
SOLIDARITÉ  
RESPECT**

